Diplôme d'État d'architecte

Certifiante | Contrat appr.

Réf. : 25184809F — Mise à jour : 20 octobre 2025

Organisme responsable : **ENSAB**

Présentation de la formation

Objectifs

Le titulaire du DEA est très avancé dans l'acquisition progressive des compétences suivantes, telles que définies à l'article 46 de la directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles modifiée par la directive 2013/55/UE du Parlement européen et du Conseil du 20 novembre 2013. Il les aura acquises à l'issue de l'habilitation de l'architecte diplômé d'Etat à l'exercice de la maîtrise d'oeuvre en son nom propre délivrée par l'Etat.

A ce titre :

- il est capable de concevoir des réalisations architecturales de qualité répondant à la fois aux exigences esthétiques et techniques qui respectent le processus de planification grâce à sa maîtrise des outils et des concepts et en mobilisant ses connaissances de l'histoire et des théories de l'architecture, des arts des technologies et des sciences humaines connexes, des beaux-arts et de l'urbanisme;
- concrétiser les projets en bâtiment et l'intégration des plans dans la planification grâce à une pensée critique relative aux problématiques scientifiques et culturelles de l'architecture à ses différentes échelles, mais également à ses connaissances appropriées des industries, des organisations, des réglementations et des procédures et en utilisant les méthodes de recherche et de préparation du projet de consultation;
- élaborer des projets, parfois complexes, en fonction des nécessités, de l'échelle humaine et des facteurs sociaux, qui tiennent compte des relations entre les hommes et les créations architecturales et les espaces;
- concevoir des constructions satisfaisant aux exigences des usagers en utilisant sa compétence technique et ses connaissances des problèmes de conception structurale, de construction et de génie civil, en respectant les limites imposées par les impératifs des budgets et des réglementations en matière de construction.

Ses connaissances appropriées des problèmes physiques et des technologies lui permettent de doter les constructions de tous les éléments de confort intérieur et de protection climatique.

Certifications préparées et métiers visés

Niveau d'entrée	Niveau de sortie
Niveau Licence, Licence pro, BUT - Bac +3 et +4	**Niveau Master, ingénieur - Bac +5 et plus**

Liste des certifications

Diplôme d'État d'architecte

Code RNCP : 38342

Métiers associés

F1101 — Architecture du BTP et du paysage

F1102 — Conception - aménagement d'espaces intérieurs

F1106 — Ingénierie et études du BTP

Dates et lieux de formation

N° session	Modalité	Lieu	Du	Au
2109166S	Présentiel	RENNES	01/09/2026	31/08/2027

Source : GREF Bretagne #25184809F